

Nombre de membres afférents au Comité Syndical	64
Nombre de membres en exercice	64
Nombre de membres présents	9
Nombre de membres ayant donné pouvoir	0
Nombre de voix représentées	38

Délibération n° : **26.02.27**

Date de convocation : 27 février 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-six  
Le 11 mars à 11 heures

Le Comité Syndical, légalement convoqué, et faisant suite à sa précédente réunion du 17 février 2026 pour laquelle le quorum requis n'a pas été atteint, s'est à nouveau réuni, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Alain ASTRUC, Président du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Lozère.

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
<b>Délégués des communes rurales*</b>					
ANDRÉ Jean-Bernard		171/52		X	
ASTRUC Alain		171/52	X		
BERGOGNE Francis		171/52		X	
BOISSET Jean-Marie		171/52		X	
BONHOMME Gérard		171/52		X	
BONICEL Bernard		171/52		X	
BOUNIOL Lionel		171/52	X		
BOUSSUGE Daniel		171/52		X	
BRUGERON Jean-Noël		171/52		X	
BRUNET Jean-Marie		171/52		X	
CARREZ Jean-Claude		171/52		X	
CASTAN Emmanuel		171/52		X	
CHARLEMAGNE Paul		171/52		X	
CHAZE Thierry		171/52		X	
CONFORT René		171/52		X	
COUDERC Didier		171/52		X	
DURAND Bruno		171/52	X		
DURAND Joëlle		171/52		X	
DUVERT Frédéric		171/52		X	
FLAYOL David		171/52		X	
FOLCHER Joël		171/52		X	
GACHE Christophe		171/52		X	
GALTIER Guy		171/52		X	
GERBAL Anselme		171/52		X	
GELLION Camille		171/52		X	
GRANIER François		171/52		X	
ITIER Jean-Paul		171/52		X	
JAFFUEL Ludovic		171/52		X	
JEANJEAN René		171/52	X		
LONGEAC Daniel		171/52		X	
MALHERBE Éric		171/52		X	
MALZAC Claude		171/52		X	
MARTIN Laurian		171/52		X	
MAURIN Olivier		171/52	X		
MAZOYER Lucien		171/52		X	
PAGÈS Manuel		171/52		X	

Nom – prénom	Collectivité	Nombre de voix	Présent(e)	Absent(e)	Absent(e) ayant donné pouvoir à
<b>Délégués des communes rurales*</b>					
PAGÈS Martine		171/52		X	
PALMIER Cédric		171/52		X	
PASCON Christian		171/52		X	
POULALION Jérôme		171/52		X	
POURQUIER Jean-Paul		171/52	X		
RECOULIN Isabelle		171/52		X	
RODIER Vincent		171/52		X	
RODRIGUES David		171/52		X	
SARTRE Francis		171/52		X	
SOULIER Alain		171/52		X	
TARDIEU René		171/52		X	
TEISSIER Michel		171/52		X	
TUFFERY Julien		171/52		X	
VAYSSIER Jean-Louis		171/52		X	
VEDRINES Serge		171/52	X		
VIDAL Roselyne		171/52		X	
<b>Déléguées des communes urbaines</b>					
PIC Jérémy	Marvejols	10		X	
TRÉMOLIÈRES Valérie	Mende	25		X	
<b>Délégués des EPCI</b>					
ANDRE Rémi	CC du Gévaudan	11		X	
CABIROU Christian	SI Aubrac Colagne	2		X	
DE LESCURE Jean	CC Mont-Lozère	6	X		
GIOVANNACCI Daniel	SM Environnement Sud Lozère	9	X		
HUGON Christine	Syndicat Mixte La Montagne	17		X	
PROUHÈZE Henry	SICTOM des Hauts Plateaux	8		X	
ROUX Christian	CC des Cévennes au Mont-Lozère	5		X	
SAINT-LÉGER Francis	CC Randon Margeride	5		X	
SALEIL Jean-Claude	CC Aubrac Lot Causses Tarn	8		X	
SUAU Laurent	CC Cœur de Lozère	16		X	

\* les délégués des communes rurales étant porteurs d'une fraction identique des 171 voix affectées à cette catégorie de membre, les règles de fractionnement et d'arrondi sont appliquées à la fin de chaque délibération à l'ensemble des votes exprimés par cette catégorie de membres.

Monsieur René JEANJEAN a été nommé secrétaire de séance.

**CHALEUR RENOUVELABLE**  
**Gestion déléguée du Fonds Chaleur – Attribution de subventions pour la réalisation d'études et de travaux de Chaleur Renouvelable**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Comité Syndical que le SDEE a été lauréat d'un troisième Contrat Chaleur Renouvelable territorial de l'ADEME pour le développement de la Chaleur Renouvelable en Lozère, jusque fin 2029. Le SDEE assure dans ce cadre la gestion déléguée du Fonds Chaleur de l'ADEME.

Cet accord est formalisé par la signature :

- ✓ d'une **convention de financement** permettant au SDEE de bénéficier d'une aide financière de l'ADEME pour assurer une mission d'animation en vue du développement de la Chaleur Renouvelable sur son territoire ;
- ✓ d'un **accord cadre**, qui détermine les conditions de déploiement territorial du Fonds Chaleur ;

- ✓ d'une **convention de mandat**, pour la gestion déléguée du Fonds Chaleur permettant au SDEE d'assurer l'instruction des demandes d'aides, l'établissement des contrats d'attribution, la liquidation des sommes concernées et le paiement des dépenses, conformément aux critères d'aides définis par l'ADEME.

L'instruction technique et économique des projets faisant l'objet d'une demande d'aide au titre du Fonds Chaleur se déroule au sein d'une commission d'attribution des aides composée du SDEE et de l'ADEME. Il est précisé que l'ADEME reste seule décisionnaire dans l'attribution des aides.

Les dossiers ci-après ont été présentés à l'ADEME lors la Commission d'Attribution des Aides (CAA) du 19 décembre 2025. Il est proposé aux membres du Comité Syndical de valider leur financement avant de procéder à la notification des différents bénéficiaires :

Description de l'opération	Montant éligible à subvention	Subvention du SDEE	Cofinancement
<b>BOIS ÉNERGIE</b>			
<b>Travaux</b>			
<b>Commune de Florac Trois Rivières</b> Réalisation d'une chaufferie à granulés pour l'école primaire	218 385 €	105 190 €	60 000 €
<b>Commune de Saint-Alban sur Limagnole</b> Réalisation d'une chaufferie à granulés pour le nouveau cabinet de kinésithérapie	207 038 €	45 234 €	45 000 €
<b>SARL LHERMET Menuiserie</b> Réalisation d'une chaufferie à granulés pour les bureaux et l'atelier de fabrication de la SARL, à Langogne	38 108 €	24 770 €	0 €
<b>SARL Boulet et fils</b> Réalisation d'une chaufferie à granulés pour un atelier agroalimentaire, à Peyre en Aubrac	31 596 €	9 240 €	9 479 €
<b>Mutualisation d'équipement</b>			
<b>Conseil départemental de la Lozère</b> Mutualisation du chauffage entre l'EHPAD de Meyrueis et la chaufferie granulés du collège André Chamson	150 651 €	67 793 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>645 778 €</b>	<b>252 227 €</b>	<b>114 479 €</b>
<b>GÉOTHERMIE</b>			
<b>Étude</b>			
<b>Conseil départemental de la Lozère</b> Réalisation d'une étude de faisabilité géothermique pour la Maison des Solidarités de Saint Chély d'Apcher	4 000 €	2 800 €	0 €
<b>Travaux</b>			
<b>Commune de Mont-Lozère et Goulet</b> Installation d'une géothermie avec 2 forages pour l'ancien couvent de Chasseradès	151 985 €	25 540 €	42 853 €
<b>TOTAL</b>	<b>155 985 €</b>	<b>28 340 €</b>	<b>42 853 €</b>

Les dossiers ci-après viennent également d'être finalisés et seront présentés à l'ADEME lors d'une prochaine Commission d'Attribution des Aides (CAA). Toutefois, il est proposé aux membres du Comité Syndical de valider d'ores et déjà leur financement, sous réserve d'un avis conforme de l'ADEME avant de procéder à la notification des différents bénéficiaires :

Description de l'opération	Montant éligible à subvention	Subvention du SDEE	Cofinancement
<b>BOIS ÉNERGIE</b>			
<b>Travaux</b>			
<b>Commune d'Isagnac</b> Réalisation d'une chaufferie à granulés pour l'école primaire	124 172 €	28 980 €	37 252 €
<b>SCI Villages Vivants</b> Réalisation d'une chaufferie à granulés pour le théâtre de l'Arentelle, à Saint-Flour de Mercoire	31 179 €	20 160€	0 €
<b>SARL Sous les toits</b> Réalisation d'une chaufferie à granulés pour une structure touristique, à Belvezet	61 717 €	28 140 €	11 976 €
<b>TOTAL</b>	<b>217 068 €</b>	<b>77 280 €</b>	<b>49 228 €</b>

Ce sont donc 1 étude et 9 réalisations dont 7 biomasses, 1 mutualisation d'équipement et 1 installation de géothermie, qui totalisent :

- ✓ 1 018 831 € de dépenses éligibles ;
- ✓ 357 847 € d'aides SDEE/ADEME, portant à 14% le taux de consommation de l'enveloppe Fonds Chaleur allouée par l'ADEME pour la période 2026-2029 ;
- ✓ 206 560 € de cofinancement Région sollicité.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL  
À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**VALIDE** le financement des opérations présentées ci-avant ;

**AUTORISE** son Président à signer tous documents nécessaires à cette décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

048-254800022-20260311-20260227-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2026

Ainsi fait et délibéré  
les jour, mois et an susdits  
pour copie conforme

Le Président  
Alain ASTRUC

Le Secrétaire de séance  
René JEANJEAN

